



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2017-013

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2017

Sommaire

Direction Générale des Finances Publiques

81-2017-01-12-005 - SPECIAL: Arrêté de délégation de pouvoir et de signatures de la Trésorerie de Mazamet (2 pages)

Page 3

Direction Générale des Finances Publiques

81-2017-01-12-005

**SPECIAL: Arrêté de délégation de pouvoir et de signatures
de la Trésorerie de Mazamet**

Décision portant délégations de pouvoir et de signatures

Madame Fabienne DENOYER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, nommée Trésorière de Mazamet par décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 22 novembre 2011

Décide :

Article 1

La présente décision abroge et remplace à compter de ce jour celles antérieurement prises par mes prédécesseurs et moi même dans les fonctions de Trésorier de Mazamet.

Article 2 : délégation de pouvoir

Madame Annabelle AGUILERA, Inspectrice des finances publiques, mon principal adjoint, reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 3 : délégation générale de signature

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Véronique NEGRE, contrôleur principal des finances publiques ;
- Monsieur Alain CORBIERE, contrôleur principal des finances publiques ;

à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de mon mandataire général, cette restriction n'étant toutefois pas opposable aux tiers.

Article 4 : délégations spéciales de signature

Délégations spéciales de signature sont données à :

- Mademoiselle Christel MARIE, contrôleur des finances publiques ;
 - Madame Bernadette CORBIERE, agente d'administration principal des finances publiques ;
 - Monsieur Bernard PAUL, agent d'administration principal des finances publiques ;
 - Madame Virginie VALERO, agente administratif des finances publiques ;
 - Monsieur Ludovic ARNAUD, agent administratif des finances publiques ;
- pour signer tout reçu de versement en numéraire à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions de caissiers ;

- Mademoiselle Christel MARIE, contrôleur des finances publiques ;
 - Madame Bernadette CORBIERE, agente d'administration principal des finances publiques ;
 - Monsieur Bernard PAUL, agent d'administration principal des finances publiques ;
 - Monsieur Ludovic ARNAUD, agent administratif des finances publiques ;
- chargés du secteur « comptabilité SPL », pour signer les pièces justificatives ou comptes courants du secteur SPL ;

- Mademoiselle Christel MARIE, contrôlease des finances publiques;
- Madame Bernadette CORBIERE, agente d'administration principal des finances publiques;
- Monsieur Bernard PAUL , agent d'administration principal des finances publiques ;
- Madame Virginie VALERO, agente administratif des finances publiques ;
- Monsieur Ludovic ARNAUD, agent administratif des finances publiques ;

pour signer les pièces justificatives ou comptables courantes dont la réalisation donne lieu à débit ou crédit du compte du Trésor à la Banque de France (flux 50 ou 53) : versement ou prélèvement de numéraire, dépôt de chèques endossés à l'ordre du Trésor public, réception de virements ou d'opérations cartes bancaires, paiement de dépenses par virements ;

- Madame Véronique NEGRE, contrôlease principal des finances publiques;

chargés du recouvrement des taxes locales d'urbanisme et redevances d'archéologie préventive, pour accorder des délais de paiement, exercer toutes poursuites et signer les lettres de rappel, derniers avis avant poursuites, commandements et autres documents établis en la matière, ces mandataires étant également autorisés à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures ;

- Madame Bernadette CORBIERE, agente d'administration principal des finances publiques;
- Monsieur Ludovic ARNAUD, agent administratif des finances publiques ;
- Madame Virginie VALERO, agente administratif des finances publiques ;

chargés du recouvrement des recettes des collectivités locales de la réunion percepturale, pour accorder des délais de paiement, exercer toutes poursuites et signer les lettres de relance, mises en demeure et autres documents établis en la matière, ces mandataires étant également autorisés à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures ;

Article 5 : Publicité

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département du Tarn.

Fait à Mazamet, le 12/01/2017

La comptable publique

Fabienne DENOYER
 Inspecteur Titulaire
 Centre des Finances Publiques
 1 Rue DUNOYER DE SEGONZAC
 81200 MAZAMET

Fabienne DENOYER